



Rapport d'activité

2024



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
2, rue de la mairie
73400 UGINE

contact@riviere-arly.com

www.riviere-arly.com

Rapport d'activité 2024

Le mot du Président	4
Territoire : le bassin versant Arly.....	6
Fonctionnement du SMBVA.....	8
Le SMBVA, un outil en charge de la compétence GEMAPI.....	9
Le SMBVA administré par les élus du territoire	10
Le comité syndical.....	10
Le bureau syndical :	11
Le comité de bassin versant : une instance de concertation locale.....	11
L'équipe technique	12
2024, du renfort dans l'équipe technique.....	13
La sécurité au quotidien.....	14
Des associations supports	16
L'association du bassin versant de l'Isère	17
D'autres associations en support.....	17
Budget et financements.....	18
Finances	19
Règles de contributions des collectivités membres du SMBVA.....	19
Des collectivités membres qui perçoivent la taxe GEMAPI.....	19
Bilan financier 2024 : synthèse du compte administratif	20
L'essentiel du bilan financier 2024.....	21
Des programmes d'actions	22
4 programmes d'actions en cours.....	23
Programme d'actions de prévention des inondations Arly	24
Le programme d'actions de prévention des inondations : le PAPI Arly	25
Avancement de la phase d'étude préalable.....	26
Un territoire couvert par les études préalables du PAPI.....	27
Zoom sur certaines actions préalables en cours.....	28
Plusieurs études de réduction des risques d'inondations sur le Nant Cruet à Albertville, le Grand Nant et Nant Traversier à Villard sur Doron, les Nants Croex et Pugin à Ugine.....	28
Plan de gestion de l'Arly domaniale	28
Définition d'une stratégie foncière pour faciliter la mise en œuvre des projets.....	28
Le PAPI c'est aussi la culture du risque	29
Sensibilisation des élus et services des communes : demi-journée d'exercice de gestion de crise...29	
Sensibilisation du grand public : spectacle Risks.com.....	29
Travaux de restauration de cours d'eau.....	30
Travaux de restauration de la confluence du Nant Bruyant.....	31

Travaux de restauration de l'Arly à Prariand.....	33
Programme de travaux d'entretien des cours d'eau.....	35
Des travaux relevant de l'intérêt général.....	36
Travaux d'entretien des boisements de berges.....	37
Travaux de lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes.....	38
Les travaux de gestion sédimentaire.....	39
Travaux de remise en état post-crués 2023.....	40
Le bassin versant largement impacté par le cumul des 3 crues.....	41
Des travaux de remise en état post-crués engagés par le SMBVA.....	41
Le programme d'actions zones humides.....	43
Développement du programme ressources en eau.....	45
Remerciements.....	47



Le mot du Président

Le mot du Président,

Si en 2024, l'activité du syndicat a été axée sur la mise en œuvre de projets et programmes d'actions structurants pour le territoire, elle a aussi nécessité une forte adaptation au niveau technique et financier pour faire face aux travaux de remise en état des 3 crues successives de fin 2023.

La feuille de route du syndicat est aujourd'hui bien établie, avec plusieurs programmes d'actions répondant aux problématiques locales :

>Plan d'action et de prévention des inondations : 2024, la deuxième année sur les trois prévues, de la phase d'études préalable, nécessitant la pleine mobilisation de l'équipe sur la mise en œuvre des études, permettant de définir les actions de réduction de la vulnérabilité sur le bassin versant. Cette phase se poursuivra en 2025, avec pour objectif, la définition de la stratégie de réduction des risques d'inondations du bassin versant Arly.

>Plan d'action zones humides : qui prend de l'ampleur avec 2 communes du Haut Val d'Arly, aujourd'hui bien couvertes et disposant d'un plan d'actions opérationnel pour les 10 prochaines années.

>Plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau : fer de lance du syndicat, permet de réaliser l'entretien courant des cours d'eau, dans un cadre d'intérêt général. Arrivant à échéance, le dossier du programme d'action et la déclaration d'intérêt général, pour la période 2025-2030, a été renouvelé fin 2024.

Après un travail de maturation menée avec les EPCI du territoire et la Communauté d'agglomération ARLYSERE, **un nouveau programme est initié en 2024 sur le volet ressources en eau.** Une chargée d'études a été recrutée afin de lancer et d'animer le travail de concertation.

2024 est aussi l'aboutissement de 2 projets portés par le SMBVA depuis plusieurs années. Il s'agit des projets de restauration du lit et des berges de l'Arly à Prariand sur la commune de Megève et projet de restauration de la confluence du Nant Bruyant sur les communes de Queige et de Villard-sur-Doron.

Comme évoqué précédemment, l'activité du syndicat en 2024 a été réadaptée afin de faire face aux travaux de remise en état post crues, trois crues successives qui ont largement impacté le territoire entre le 14 novembre et le 15 décembre 2023. Ces crues ont marqué le territoire, générant près de 90 sites en cours d'eau endommagés et 40 sites nécessitant des travaux post crues par le SMBVA (curages, enlèvement d'embâcles). Le montant des travaux de remise en état post crues engagé par le SMBVA, s'élève à 760 045 € TTC. La programmation de travaux d'entretien des cours d'eau 2024 a ainsi été repensée afin de prioriser ces travaux. Ils ont été financés avec l'appui de l'Etat, du Département de la Savoie et des collectivités membres.

En résumé, malgré une année 2024 chargée d'événements contrariaires voir de nouvelles missions venant étoffer le plan de charge du SMBVA, tous les objectifs de départ ont été quasiment atteints. Ceci grâce à la confiance accordée par les communautés de communes membres du syndicat, au soutien de nos partenaires, à l'implication des élus du territoire qui siègent à mes côtés, mais aussi et surtout à l'implication et au professionnalisme des technicien-nes de notre structure que je me permets de féliciter.

Avant de vous inviter à découvrir l'ensemble des actions menées dans les pages suivantes, je voudrais au nom du syndicat dans son ensemble, avoir une pensée sincère pour notre collègue Madame Colette Gontharet décédée en fin d'année. Colette était d'une présence sans faille dans toutes nos réunions, en tant que doyenne des élus, c'est elle qui avait procédé à l'installation du présent comité syndical.

Il m'aurait été impossible de terminer cet édito, sans rendre hommage à son engagement.

Bonne lecture.

Umberto DIMASTROMATTEO, Président du SMBVA





Territoire : le bassin versant Arly

Le périmètre d'action du Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly est hydraulique, on parle de bassin versant.

Le territoire : le bassin versant Arly

Situé au cœur des Savoie, le bassin versant de l'Arly regroupe 25 communes, réparties sur 3 sous bassins versants de l'Arly, de la Chaise et du Doron de Beaufort. Avec de 2 grands pôles urbains : Ugine et Albertville, situés aux carrefours entre la Combe de Savoie, la Tarentaise, le Beaufortain et le Val d'Arly.



Le bassin versant de montagne marqué par un contexte torrentiel fort et spécifique. Les plaines en vallées sont des zones urbanisées et sensibles au crues où les enjeux sont concentrés.

L'enneigement rend sensible aux crues lors des périodes de redoux, mais allié aux zones humides est aussi garant de la ressource en eau.

25 communes

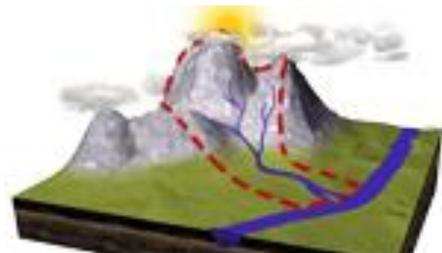
1 BASSIN VERSANT

640 km²

300 km de cours d'eau

50 000 habitants

et 115 000 habitants en période hivernale





Fonctionnement du SMBVA

**21 élus délégués, désignés par les intercommunalités,
prennent les décisions du SMBVA**

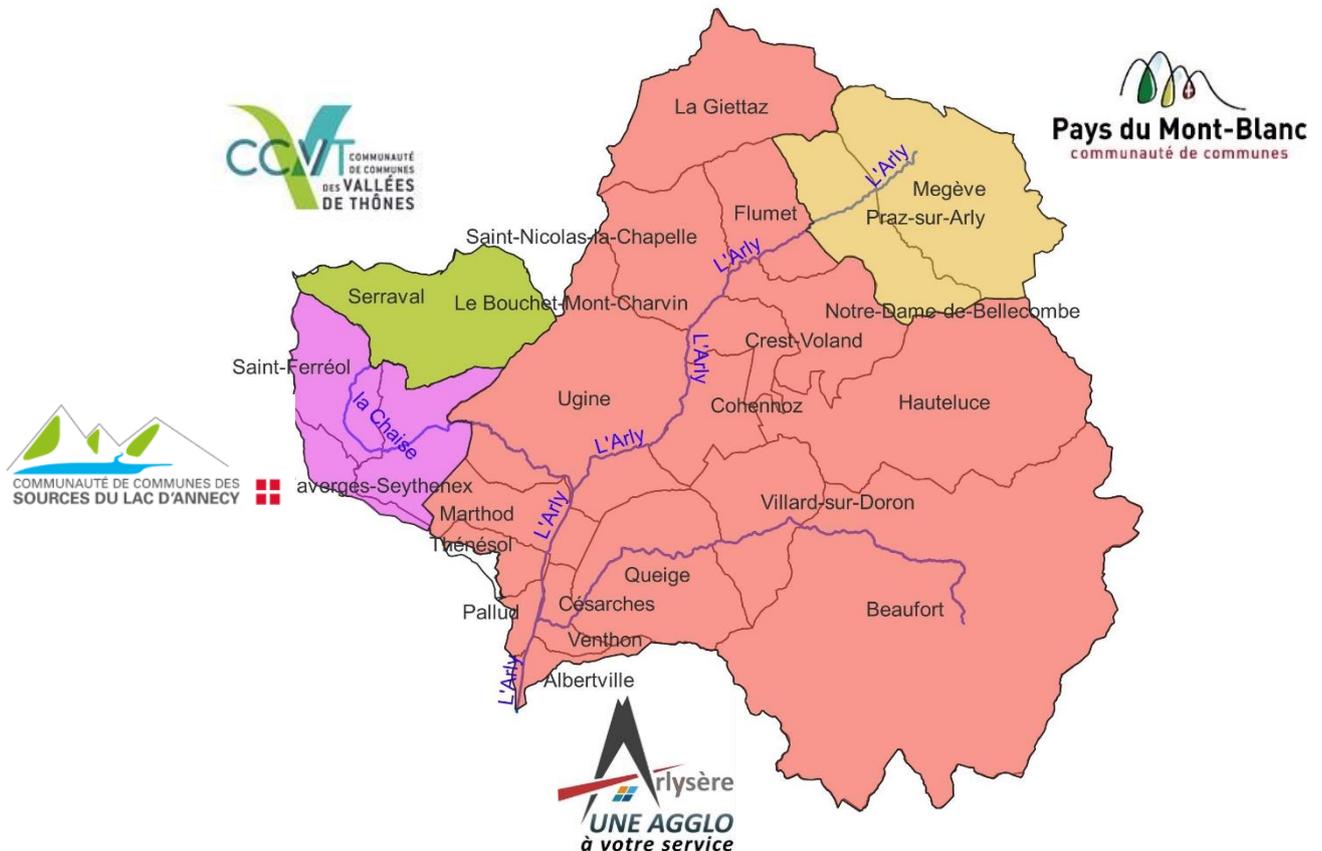
2024 en chiffres :

- **6 réunions de bureau syndical,**
- **5 réunions de comité syndical,**
- **62 délibérations et décisions**

Le SMBVA, un outil en charge de la compétence GEMAPI

Le SMBVA est un syndicat mixte fermé, fondé en 2013 et transformé en 2018 afin d'assurer la mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de l'Arly.

Les 4 communautés de communes du territoire sont membres du syndicat.



Le SMBVA dispose de 2 cartes de compétences :

Carte de compétence ANIMATION

Collectivités adhérentes :

Logos of CCVT, Sources du Lac d'Annecy, Arlysère, and Pays du Mont-Blanc.

Carte de compétence GEMAPI

Collectivités adhérentes :

Logos of CCVT, Arlysère, and Pays du Mont-Blanc.

Le SMBVA administré par les élus du territoire

Le SMBVA est administré par un comité et un bureau syndical composé de 21 et 9 délégués, représentants des communautés de communes du territoire.

Le comité syndical

Le comité syndical, instance de décision et d'administration du syndicat, se réunit en moyenne tous les trimestres. Le comité syndical vote le budget, définit le programme d'action du syndicat et délibère sur les actions engagées.

Les élus du comité syndical au 01/01/2024 :

Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté d'agglomération ARLYSÈRE			
Umberto	DIMASTROMATTEO	Catherine	CLAVEL
Françoise	VIGUET-CARRIN	Nathalie	MONVIGNIER-MONNET
Bérénice	LACOMBE	Jean-Pierre	JARRE
Raphaël	THEVENON	Frédéric	JOGUET
Colette	GONTHARET	James	DUNAND SAUTHIER
Ghislaine	JOLY	Frédérique	DUC
Frédéric	REY	Emmanuel	HUGUET
Sébastien	VIOLI	Catherine	PICQUE
Christian	EXCOFFON	Christelle	MOLLIER
François	RIEU	Claude	REUIL BAUDARD
Christian	FRISON-ROCHE	Bernard	BRAGHINI
Mike	ROUSSEAU	Daniel	DUPRE
Raymond	COMBAZ	Eduard	MEUNIER
Communauté de Communes Pays du Mont Blanc			
Christophe	BOUGAULT GROSSET-GRANGE	Catherine	JULLIEN-BRECHES
Laurent	SOCQUET	Pierrette	MORAND
Jean-Pierre	CHATELLARD	Jean-Michel	DEROBERT
Pierre	BESSY	Yann	JACCAZ
Communauté de communes des Vallées de Thônes			
Franck	PACCARD	Sébastien	BRIAND
Philippe	ROISINE	Pierre	BARRUCAND
Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy			
Philippe	PRUD'HOMME	André	BRUNET
Sébastien	SCHERMA	Michel	LUCIANI



Les actes administratifs : délibérations, décisions et procès-verbaux des séances des comités syndicaux sont disponibles sur le site du SMBVA :

<https://www.riviere-arly.com/actes-administratifs>

Le bureau syndical :

Le bureau syndical composé de 9 élus, se réunit tous les trimestres. Le bureau prépare les projets de délibérations qui sont soumis au vote du comité syndical.

Les élus du bureau syndical au 01/01/2024 :

Umberto DIMASTROMATTEO	Président
Christophe BOUGAULT GROSSET-GRANGE	1 ^{er} Vice-Président
Raymond COMBAZ	2 ^{ème} Vice-Président
Bérénice LACOMBE	3 ^{ème} Vice-Présidente
Frédéric REY	1 ^{er} membre complémentaire du bureau
François RIEU	2 ^{ème} membre complémentaire du bureau
Philippe PRUD'HOMME	3 ^{ème} membre complémentaire du bureau
Philippe ROISINE	4 ^{ème} membre complémentaire du bureau
Pierre BESSY	5 ^{ème} membre complémentaire du bureau

Afin d'être au plus près du terrain, les élus ont fait le choix de délocaliser les comités syndicaux. En 2024, les comités syndicaux ont eu lieu à Ugeux au siège du SMBVA, mais aussi à Albertville, Faverges-Seythenex et à Queige.



Ces comités délocalisés sont aussi l'occasion de visiter certains sites ayant fait l'objet de travaux de restauration de cours d'eau.

Visite du chantier de restauration de la plaine des Bossons à Saint Ferréol, par les membres du comité syndical de septembre 2024.

Le comité de bassin versant : une instance de concertation locale

Il se réunit une fois par an, pour partager l'activité du syndicat et sa programmation.

En 2024, le comité de bassin s'est réuni le 07 juin.

Le comité de bassin est composé de trois collèges :

- ✔ **Collectivités locales** : communes, intercommunalités, Départements, Région
- ✔ **Etat** : Préfecture, Direction Départementale des Territoires, DREAL, office français de la biodiversité, Agence de l'eau RMC...
- ✔ **Usagers** : associations et fédérations de pêche, France Nature Environnement, Conservatoires d'espace naturels, entreprises...





L'équipe technique

2024, du renfort dans l'équipe technique

L'équipe du SMBVA est composée de 6 agents qui travaillent à la mise en œuvre de la programmation d'action du syndicat. L'équipe assiste également les acteurs et collectivités du bassin versant sur l'ensemble des projets et problématiques liées à la gestion des cours d'eau et à la prévention des inondations

En 2024, l'équipe évolue avec l'arrivée de Constance Cavalon au poste de chargée d'études ressources en eau. Le renfort de l'équipe a également été l'occasion de réorganiser les espaces de travail, avec un bureau / salle de réunion complémentaire et la mise en place de matériel de visio-conférence et de vestiaires.



Service Ressources Humaines et Finances : assuré par mutualisation des services de la ville d'Ugine auprès du SMBVA



Autres mutualisations de postes du SMBVA auprès de la communauté d'agglomération ARLYSÈRE :

- 5% du poste de responsable pour assurer la coordination GEMAPI avec les trois syndicats (SMBVA, APTV et SISARC).
- 30% du poste de chargée d'étude ressources en eau.

Contact : gemapi@arlysere.fr





La sécurité au quotidien

La sécurité au quotidien

Le SMBVA se structure et améliore les conditions de travail de ses agents dans leur quotidien, mais aussi des entreprises prestataires.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Le SMBVA travaille à l'amélioration des conditions de travail de ses agents. Ainsi, des équipements de protection individuelle (EPI) ont été fournis et/ou renouvelés : chaussures, veste soft shell, chasubles haute visibilité, tee-shirts...

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

En partenariat avec la communauté d'agglomération ARLYSERE et le service ressources humaines de la commune d'Ugine, le document unique d'évaluation des risques professionnels a été établi. Ce document est accompagné d'un programme d'action pluriannuel.

Ce document d'évaluation fera l'objet d'une validation par délibération du comité syndical en 2025.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Conformément aux obligations réglementaires, un plan de prévention des risques est établi avec chaque entreprise extérieure intervenant pour le compte du SMBVA.

Les contraintes liées aux interventions en cours d'eau sont prises en compte :

- Risques de crues, de pollutions, ...
- Présence des ouvrages hydroélectriques avec des hausses de débits, nécessitant la réalisation de conventions d'informations réciproques avec EDF (<https://cir-mariviereetmoi.edf.fr/>) .
- Présence potentielle des réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques, qui lors des travaux de curage ou de restauration des cours d'eau, à proximité doivent être déclarés aux exploitants de ces réseaux (DT, DICT, ...).

Afin d'améliorer ce volet de prévention des risques un travail spécifique a aussi été engagée avec EDF pour améliorer le dispositif existant.



Des associations supports

L'association du bassin versant de l'Isère

Cette association, constituée en 2017, regroupe l'ensemble des collectivités en charge de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Isère. Elle permet aux structures gestionnaires de coordonner leurs actions.

En tant que membre, le SMBVA participe activement aux conseils d'administrations de l'association. En 2024, le travail réalisé s'est centré que la définition des bases statutaires, la stratégie, les missions et organisation du futur EPTB Isère. L'objectif étant de créer l'EPTB au 01/01/2025.

D'autres associations en support

Le SMBVA est membre actif de plusieurs associations qui permettent à l'équipe de bénéficier d'un appui technique et de partages d'expériences.

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA²) anime depuis 1999 un réseau de professionnels pour échanger, partager les expériences et améliorer les connaissances techniques pour les thématiques liés à la gestion des milieux aquatiques.

Le SMBVA adhère depuis 2013. L'ARRA² permet à l'équipe technique et aux élus de participer aux réunions et journées techniques d'informations, dans un cadre convivial et de partage de pratiques.



France Dignes est une association dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des

gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

Le SMBVA adhère depuis 2019. Cette association permet aux équipes de bénéficier d'appui et ressources dans la détermination et la gestion des digues.

L'Institut des risques majeurs (IRMa), créé en 1988, a pour objectifs de promouvoir les actions d'information, de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs. Il participe à la formation et au conseil des décideurs locaux et favorise les échanges et retour d'expérience.

L'IRMa a un savoir-faire dans l'appui aux communes pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) et les exercices de crise.

L'IRMa possède également une expertise en matière de communication.

Le SMBVA adhère à l'IRMa depuis 2024.





Budget et financements

Finances

Le SMBVA est financé par les collectivités membres qui perçoivent la taxe GEMAPI et par les subventions des partenaires, dans le cadre des programmes d'actions engagés.

Règles de contributions des collectivités membres du SMBVA

Les statuts du SMBVA définissent les modalités de participation des collectivités membres, c'est-à-dire des communautés de communes, sur les 2 cartes de compétences :

Pour la carte animation et pour les frais d'administration générale du syndicat : la participation des collectivités membres est définie statutairement, selon la clef de répartition du tableau ci-joint.

Cette clef de répartition a été établie sur la base de plusieurs critères (population DGF 2017, potentiel fiscal et linéaire des cours d'eau).

Collectivités membres	Répartition
CA ARLYSERE	68%
Communauté de Communes Pays du Mont Blanc	18%
Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy	10%
Communauté de communes des Vallées de Thônes	4%

Pour la carte GEMAPI : la répartition des dépenses liées à la compétence GEMAPI est définie en fonction du lieu d'implantation de l'action et de l'intérêt de l'ouvrage et ou des actions pour les membres.

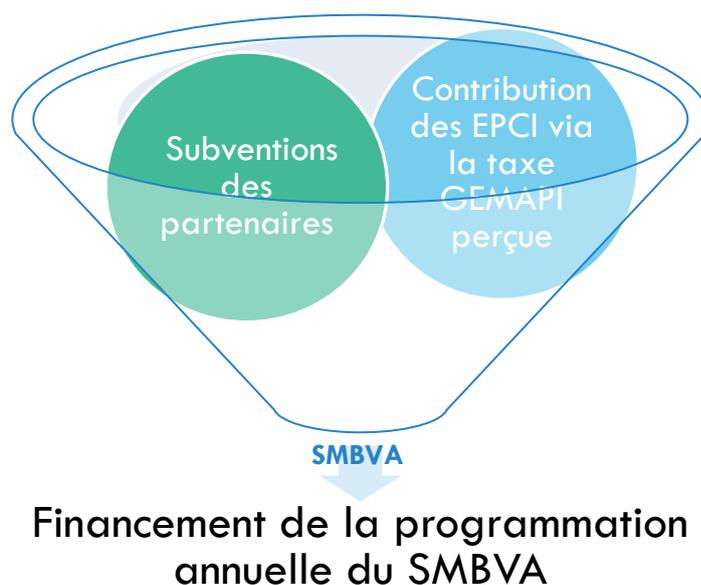
Cette répartition est définie chaque année lors du vote du budget, par délibération du comité syndical.

Des intercommunalités membres qui perçoivent la taxe GEMAPI

Instaurée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi Maptam, la **taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)** permet de financer la compétence obligatoire créée au 01/01/2018.

Cette compétence est assurée par le SMBVA sur le bassin versant Arly.

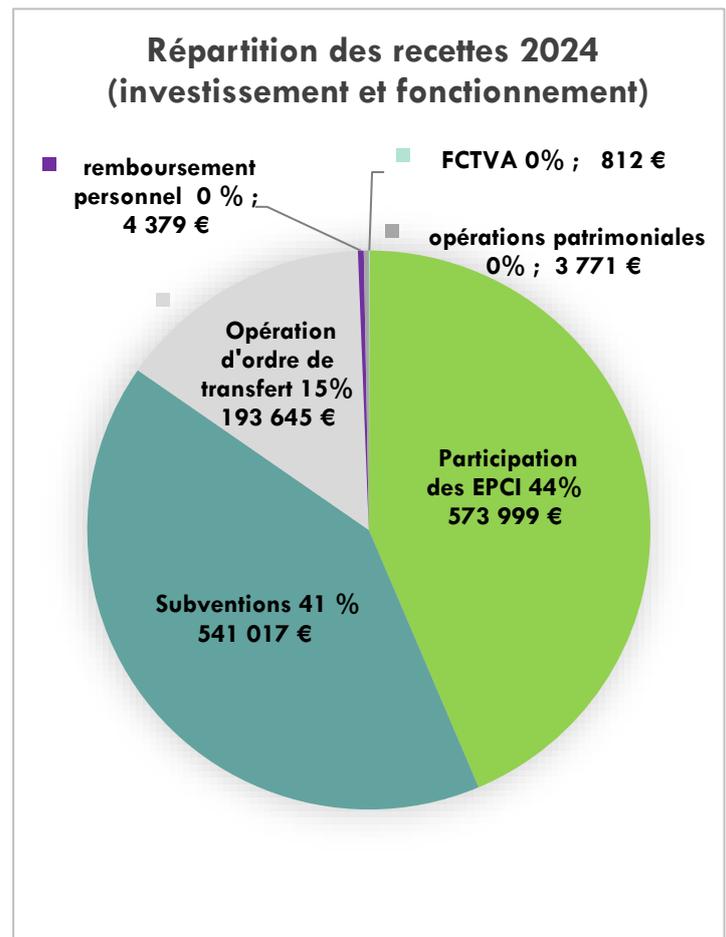
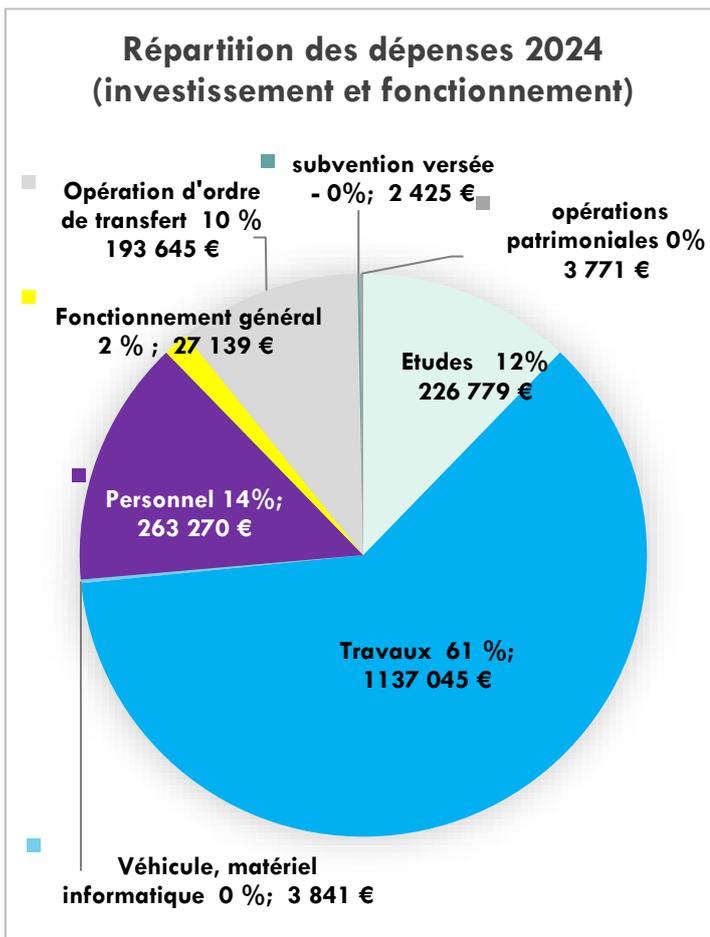
Toutes les communautés des communes du territoire lèvent cette taxe, à l'exception de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy.



Bilan financier 2024 : synthèse du compte administratif

Sur le budget 2024, 61% des dépenses sont liées aux travaux en rivière à la préservation et la restauration des milieux aquatiques. 12% des dépenses représentent des frais d'études et de maîtrise d'œuvre. Les charges de personnel représentent 14% du montant des dépenses.

Les recettes proviennent à 41% de subventions (Etat, Départements, Région, Agence de l'eau...) et à 44% de la participation des EPCI via par taxe GEMAPI.



Le résultat du compte administratif de 2024 est le suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Total des réalisations
Recettes	534 666	782 956	943 478	2 261 101
Dépenses	563 719	1 294 195	585 424	2 443 339
Résultats de l'exercice 2024	-29 052	-511 239	358 053	-182 238
Résultats antérieurs reportés	447 035	462 777	-	909 812
Résultats de clôture	417 982	-48 462	358 053	727 574

L'essentiel du bilan financier 2024

Les dépenses 2024 réparties :

563 k€ en dépenses de fonctionnement

dont

- 129 k€ travaux d'entretien et remise en état post crues
- 263 k€ de charges de personnel
- 27 k€ de frais de structure
- 144 k€ d'opérations d'ordre

1 294 k€ en dépenses d'investissement

dont

- 1 008 k€ travaux de restauration des cours d'eau et travaux post-crues
- 224 k€ études
- 4 k€ matériel
- 2 k€ subventions opérations
- 56 k€ d'opérations d'ordre, opérations patrimoniale

financées par :

A retenir, en 2024
1 € de taxe GEMAPI permet de mobiliser 1 € de subvention pour les actions GEMAPI

à 44% par les intercommunalités membres, soit 574 k€

à 41% par les subventions des partenaires, soit 541 k€



- CA Arlysère
Taxe GEMAPI 20.75€/hts
- CC Pays du Mont Blanc
Taxe GEMAPI 17.50€/hts
- CC Vallées de Thônes
Taxe GEMAPI 11.33€/hts
- CC Sources du Lac d'Annecy

- Etat : via FPRNM (fonds Barnier), DSEC ou Fonds vert
- Département de la Savoie
- Département de la Haute-Savoie
- Agence de l'eau
- Région AURA



à 15%, soit 202 k€ : par FCTVA, opérations d'ordres, remboursement personnel



Des programmes d'actions

Le SMBVA articule ces actions dans des programmes d'actions cohérents subventionnés par les partenaires.

4 programmes d'actions en cours

2024 a permis, la poursuite des programmes PAPI et d'entretien des cours d'eau avec un travail important de remise en état post crue, mais aussi le déploiement du nouveau programme ressource en eau sur le bassin versant Arly.

Programme d'action et de prévention des inondations - PAPI - du bassin versant Arly : phase d'études préalables 2023-2026

7 axes de travail liés à l'amélioration de la connaissance du risque, la surveillance et prévisions des crues, l'alerte et la gestion de crise, l'intégration du risque dans l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

- **40 actions** sur l'ensemble du bassin versant sur la période 2023-2026,
- Pour un montant de **1 430 000 €**,
- Financements :
 - à 50% par l'Etat via le Fonds de prévention des risques naturels (fonds Barnier)
 - aides ponctuelles des Départements de la Savoie et de la Haute Savoie
 - autofinancement du SMBVA par la contribution des communautés de communes membres du syndicat, via la taxe GEMAPI

Programmation pluriannuelle de travaux d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant Arly, 2020-25

Programmation de travaux d'entretien des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques reconnue d'intérêt général par arrêté interpréfectoral du n°2019-1560 du 10/02/2020 . Cette programmation intègre :

- **Travaux d'entretien des boisements de berges,**
 - **Travaux de lutte contre la propagation des invasives,**
 - **Travaux de gestion sédimentaire :** entretien courant des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques (plages de dépôts, bacs de décantations, ...) et remise en état post crue.
 - **Travaux de remise en état post crues**
- Des travaux mis en œuvre tout au long de l'année,
 - Financement des travaux d'entretien courants à 100% par les communautés de communes membres du syndicat, via la carte de compétence et taxe GEMAPI

Plan d'action zones humides

Mise en œuvre, sur les zones à enjeux, d'actions en faveur de la préservation des zones humides et de la conciliation des usages du territoire.

- Définition du plan d'action stratégiques des zones humides à Megève,
- Programmation 2024 du plan d'action des zones humides à Praz sur Arly.

Lancement du programme ressources en eau sur le bassin versant Arly

Recrutement d'un poste de chargée d'étude en octobre 2024

Début de collecte des données en vue d'établir un diagnostic territorial, prise de contacts avec les acteurs et gestionnaires locaux



Programme d'actions de prévention des inondations Arly

Le programme d'actions de prévention des inondations : le PAPI Arly

Les élus ont souhaité mettre en place un programme visant à réduire la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation. Ainsi, un programme d'études préalable sous forme de fiches actions thématique est lancé jusqu'en 2026. A l'issue, un programme de travaux sera lancé.

Le PAPI, c'est :

Une démarche encadrée par l'Etat et réglementaire pour mener une opération globale de prévention des inondations

Un outil qui définit la stratégie de prévention des inondations sur l'ensemble du bassin versant Arly

Un outil financier pour mobiliser des subventions dont le fonds de prévention des risques naturels majeurs (géré par l'Etat) **permettant un financement d'environ 50%**

Un programme intégré de mesures bâti autour des 7 axes suivant :

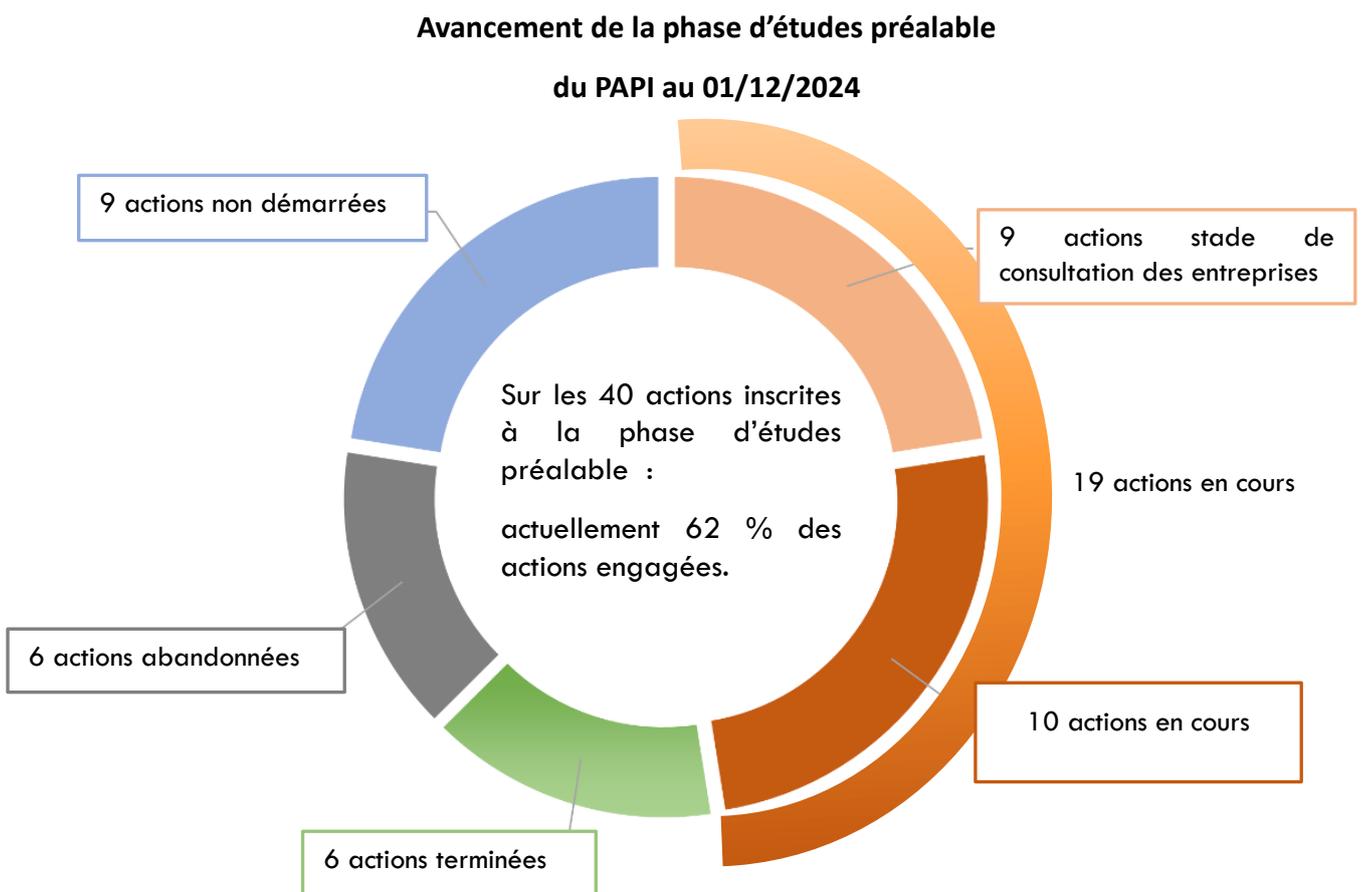


Avancement de la phase d'étude préalable

Le PAPI est composé de 2 phases :



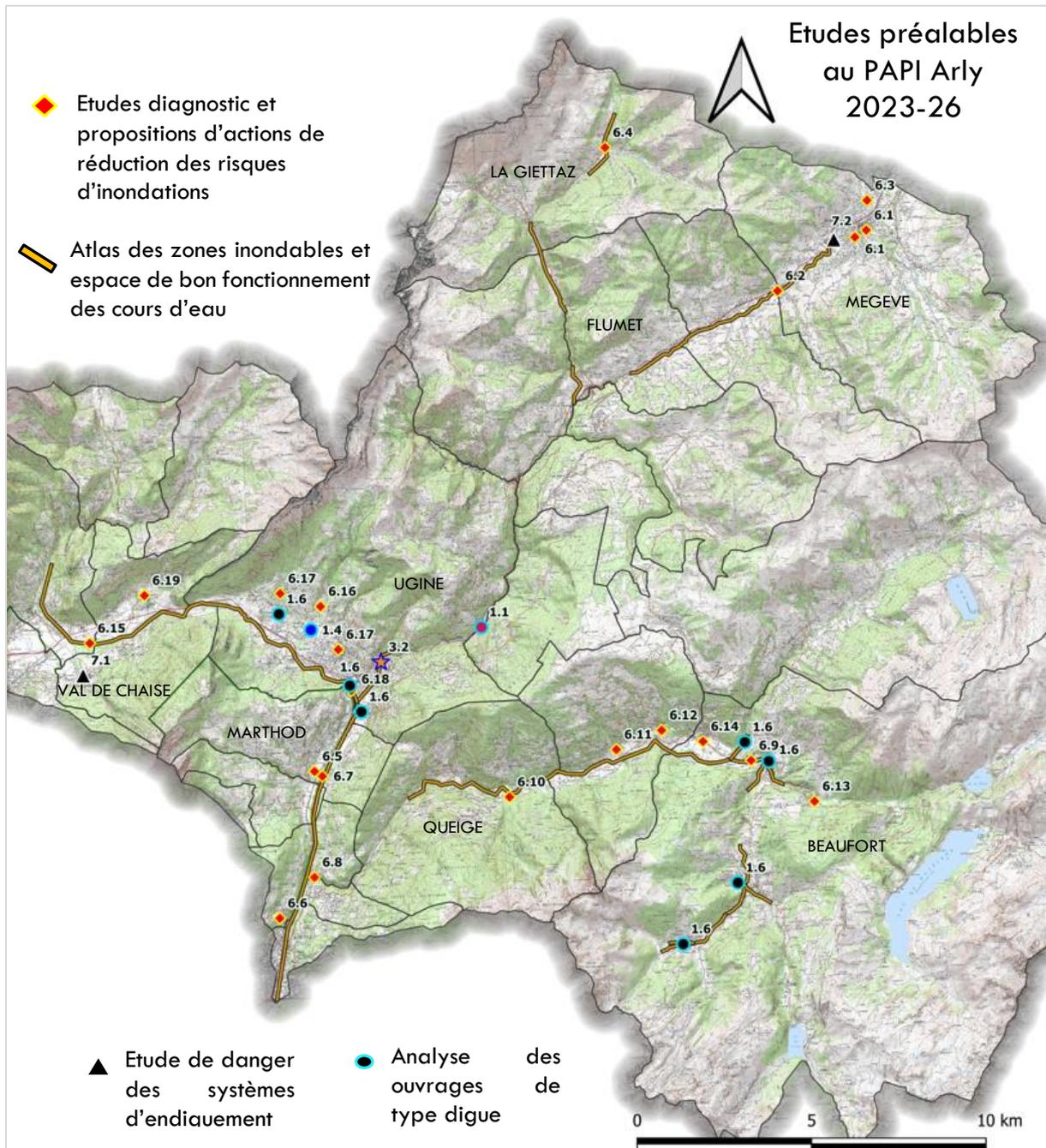
62% des actions de la phase d'études préalable du PAPI sont engagées. Sur le montant initial de 1 375 000 € HT, le coût réel engagé des actions est de 649 805 €, soit 47% (514 997 € facturé) au 01/12/2024. Les aides perçues s'élèvent à 262 027 €. Le détail de l'avancement est présenté dans le diagramme suivant :



Les 40 actions de la phase d'études préalable au PAPI Arly sont financées à hauteur de 50% par l'Etat via le Fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Un territoire couvert par les études préalables du PAPI

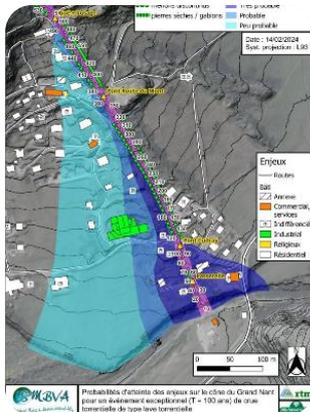
Ces études permettront de mieux connaître le fonctionnement des cours d'eau et de définir les actions de réduction des risques d'inondation. L'ensemble des éléments permettront en 2026 de constituer la stratégie d'action et de prévention des inondations. Ces études sont menées sur l'ensemble du bassin versant comme l'illustre la carte suivante :



Le SMBVA fait appel à des bureaux d'études spécialisés afin d'analyser les scénarios possibles et de permettre aux élus de se positionner sur les moyens futurs à accorder aux opérations.

Voici quelques opérations significatives mises en œuvre cette année.

Zoom sur certaines actions préalables en cours



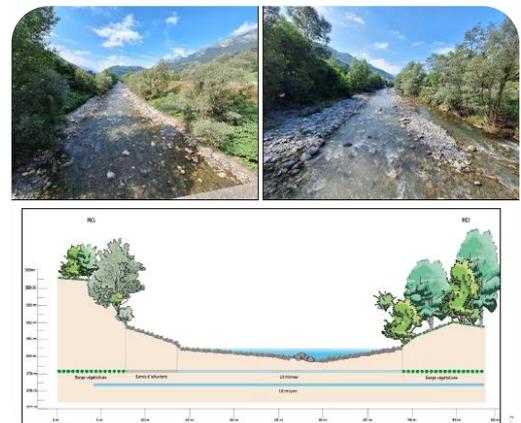
Plusieurs études de réduction des risques d'inondations sur le Nant Cruet à Albertville, le Grand Nant et Nant Traversier à Villard sur Doron, les Nants Croex et Pugin à Ugine

Ces études ont permis d'établir les diagnostics de fonctionnement des cours d'eau et de définir, en fonction des enjeux, les propositions d'actions visant à réduire les débordements. Ces actions seront intégrées dans la stratégie de gestion du risque d'inondation du bassin versant Arly et seront mises en œuvre dans la seconde phase du PAPI dédiée aux travaux.

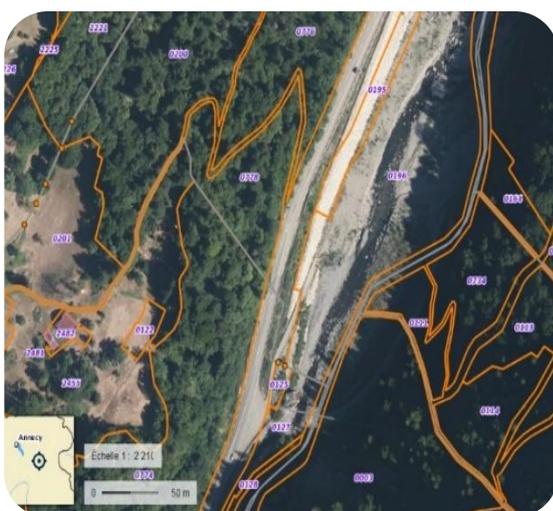
Plan de gestion de l'Arly domaniale

Le tronçon de l'Arly situé entre Ugine et Albertville, relève du domaine public de l'Etat. Il est constaté des signes de mise en place d'une dynamique de lit amoindrie, avec la fixation des terrasses alluviales et un vieillissement de la ripisylve.

Ainsi un plan de gestion est réalisé afin d'établir un diagnostic de l'état du cours d'eau et de proposer des mesures de gestion adaptées. Cette étude est financée à 100% par l'Etat et mise en œuvre par le SMBVA.



Définition d'une stratégie foncière pour faciliter la mise en œuvre des projets



Un travail interne a été mené afin de doter le syndicat d'une stratégie foncière afin d'assurer :

- la bonne gestion des ouvrages hydrauliques et leur accès,
- la mise en œuvre des projets de restauration des cours d'eau.

Cette stratégie sera mise en œuvre à partir de 2025, avec l'appui d'un prestataire spécialisé dans l'animation foncière et en partenariat avec les communes et intercommunalités concernées.

Cette action d'animation foncière et d'acquisition est subventionnée par l'Etat dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, à 50%.

Le PAPI c'est aussi la culture du risque

Afin de sensibiliser au risque d'inondation des actions d'information et de sensibilisation sont également menées. 2 actions principales ont été mises en œuvre en 2024.

Sensibilisation des élus et services des communes : demi-journée d'exercice de gestion de crise

Une demi-journée d'exercice de gestion de crise pour un épisode de crue a été organisée le 05 mars 2024 à la Halle Olympique à Albertville.

Cette mise en situation a regroupé près de **70 personnes, élus et agents des services des communes et intercommunalités du territoire. Elle a été animée par l'IRMA** (Institut des risques Majeurs), dans le cadre du programme national **RESILIENCE TOUR**



Les retours des participants ont été très positifs dans l'ensemble, mettant en avant les points suivants :



- prise de conscience de scénarios susceptibles d'arriver sur les communes du territoire,
- sensibilisation à l'importance de la mise à jour des documents du Plans communaux de sauvegarde des communes,



Sensibilisation du grand public : spectacle Risks.com



Le spectacle RISKS.COM de la compagnie Essentielle Ephémère, a été présenté vendredi 8/11/24, à la salle des fêtes d'Ugine. Spectacle proposé gratuitement, regroupant près de 50 spectateurs.

Risks .com, est une pièce dopée à l'humour et aux références pop culture qui a permis d'aborder de nombreux thèmes relatifs à la prévention des risques majeurs (consignes de sécurité, mémoire des risques, gestion de crise, information préventive...).



Ce spectacle contribue efficacement au développement de la culture du risque auprès du grand public, tout en traitant d'autres sujets contemporains tels que l'éco-anxiété, le sexisme ou la désinformation à l'ère des réseaux sociaux.

Quelques avis de spectateurs « *spectacle de qualité* », « *des situations qui font écho à l'actualité* »...



Travaux de restauration de cours d'eau

Travaux de restauration de cours d'eau

Certains projets de grande ampleur sont l'aboutissement de plusieurs années de travail, fruits des études, négociations foncières et recherches de financements.

Illustration avec 2 projets mis en œuvre en 2024.

Travaux de restauration de la confluence du Nant Bruyant

La restauration de la confluence du Nant Bruyant et du Doron sur les communes de Queige et Villard sur Doron, a consisté réouvrir le cône de déjection pour permettre le dépôt des matériaux charriés lors des crues et laves torrentielles. L'objectif est aussi de permettre, dans le temps, une reprise naturelle des matériaux par le Doron, dans la limite de ses débits.



Lave torrentielle du Nant Bruyant le 1/08/2018

Cette opération a été initiée en 2018, avec la mise en œuvre d'études préalables (topographique, géotechnique et projet). Une phase de négociation foncière a ensuite été menée.

Les travaux mis en œuvre au printemps 2024 ont consistés au déboisement du cône de déjection, au terrassement des matériaux accumulés au droit de la confluence. 10 500 m³ ont été extraits pour regagner en capacité hydraulique. 70% du volume des matériaux a été revalorisé. La berge en rive gauche a ensuite été remodelée puis replantée.



Avant / après le défrichage de la confluence du Doron et du Nant Bruyant



Travaux de terrassement de la rive gauche et restauration de l'espace de dépôt de matériaux en cas de crue du Nant Bruyant

La restauration de la confluence a été fonctionnelle lors de la crue torrentielle qui a suivi les travaux en juillet 2024. Près de 8 0000 m³ charriés par le torrent se sont étalés sur la zone de confluence, évitant ainsi l'obstruction et le débordement sur la RD 925, axe majeur de circulation du Beaufortain.



Vue du site avant et après travaux (mai 2024)

Cette opération a été menée grâce à l'appui de des partenaires suivants et avec une importante implication de la commune de Queige et des élus locaux.

Montant de l'opération :
233 581 € TTC

Participations financières :

- Département de la Savoie : 32%
- Région AURA : 30%
- EDF : 10%
- Agence de l'eau : 6%
- Etat, Fonds Verts : 2%
- SMBVA, maître d'ouvrage : 20%

Maître d'ouvrage :



Maître d'œuvre :



Entreprises :



Avec le soutien de :



Pour en savoir plus : retrouvez la vidéo de présentation de l'opération de restauration de la confluence du Nant Bruyant sur le site www.riviere-arly.com



Travaux de restauration de l'Arly à Prariand

Le SMBVA a engagé les travaux de restauration du lit et des berges de l'Arly à Prariand, sur un linéaire cumulé de 350m. Les objectifs de ces travaux sont :

- de restaurer la continuité écologique, sur 3 seuils, afin de les rendre franchissables pour les espèces piscicoles et stabiliser le fond du lit de l'Arly,
- de restaurer les berges par l'enlèvement des carcasses de véhicules et déchets divers et par la protection en techniques mixtes (enrochement en pied de berge et végétalisation des talus).



2024 a permis de réaliser les 2/3 des travaux qui seront finalisés en 2025.

Les rampes piscicoles amont et aval ont été construites, remplaçant les seuils existants.



Seuil amont : avant et après travaux de restauration.

Le seuil a été allongé avec une pente de 8% pour le rendre franchissable, ici en attente de végétalisation des berges.



Seuil aval : avant et après travaux de restauration.

Le seuil a été allongé avec une pente de 5% pour le rendre franchissable. Les pieds de berge confortés en enrochements avec un sabot hydraulique et les berges revégétalisées avec des lits de plants et plançons.

En complément à la restauration des seuils, les berges ont été purgées des déchets présents et restaurés.



Travaux de purge des berges des déchets et de confortement en pied de berge

Ci-dessous : amas de déchets et schéma d'aménagement

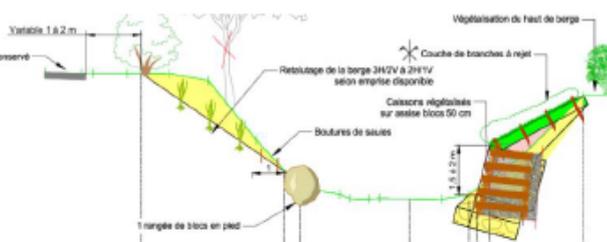


Schéma des protections des berges en aval de la passerelle de l'ancienne scierie

Réalisation des travaux : automne 2024 et printemps 2025

Maître d'ouvrage :



Maître d'œuvre :



Entreprises :



avec le soutien de :

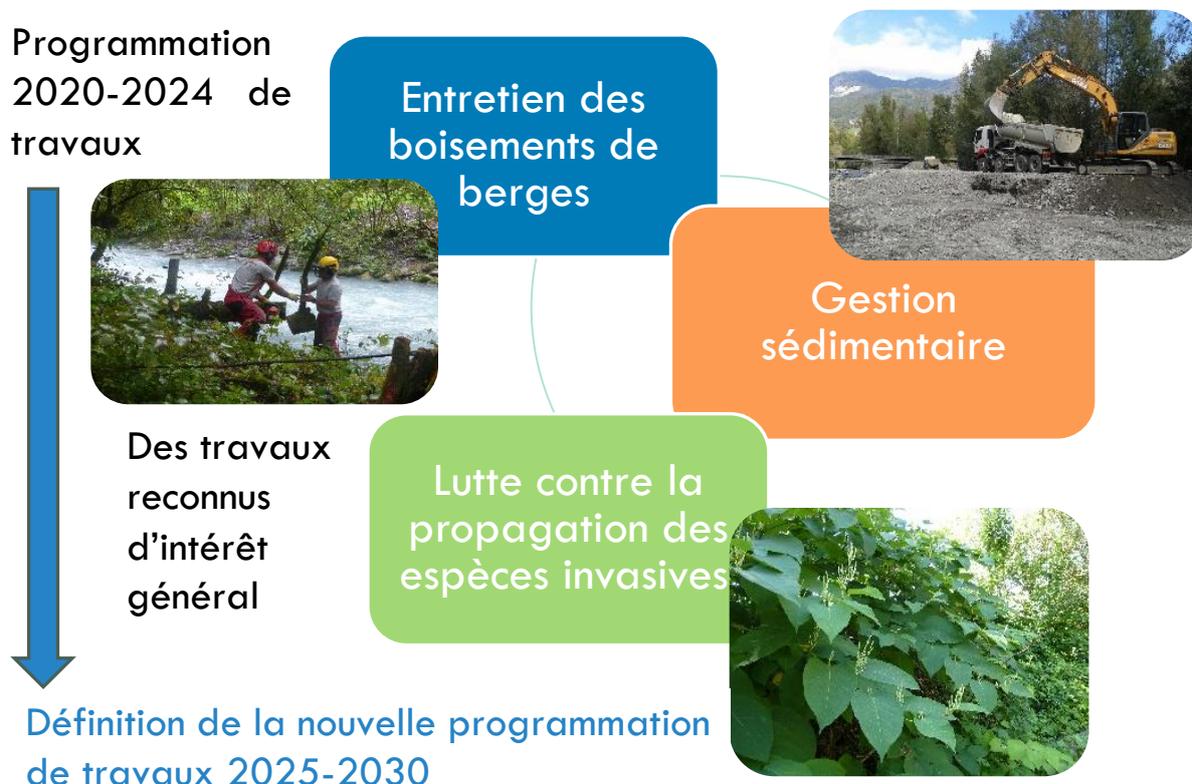




Programme de travaux d'entretien des cours d'eau

Un programme de travaux en 3 volets

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, le SMBVA assure l'entretien courant des cours d'eau, sur les parcelles où les propriétaires riverains sont défaillants, dans un cadre d'intérêt général. Ces travaux concernent l'entretien des boisements de berges, de gestion sédimentaire et les travaux de lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes. Compte tenu de l'impact des 3 crues de fin 2023, la programmation de travaux 2024 a été adaptée afin de prioriser la réalisation des travaux de remise en état post crue.



Des travaux relevant de l'intérêt général

Les travaux de la programmation pluriannuelle d'entretien des cours d'eau 2020-2024, reconnue d'intérêt général, par arrêté préfectoral n°2019-1560 du 10 février 2020.

Cette déclaration d'intérêt général permet au SMBVA d'intervenir sur les terrains privés en cas de carence d'entretien des propriétaires riverains. Chaque propriétaire est informé par courrier des travaux mis en œuvre et le bois est laissé à disposition.

En 2024, la programmation de travaux a été redéfinie pour la période 2025-2030 et le dossier réglementaire de déclaration d'intérêt général des travaux a été déposé auprès des services de l'Etat pour instruction.

Travaux d'entretien des boisements de berges

Ces travaux sont à la fois préventifs et curatifs, ils consistent, dans les secteurs à enjeux et relevant de l'intérêt général, à supprimer les embâcles et à extraire les arbres penchés ou déstabilisés.

Ces travaux, définis par le plan de gestion des cours d'eau, ont pour objectifs de :

- restaurer le libre écoulement des cours d'eau,
- gérer les encombres,
- permettre la diversification des milieux,
- sécuriser et protéger les berges contre l'érosion.

15 850 € montant des travaux d'entretien courant des boisement en 2024 (hors travaux post crues de 2023)

Quelques exemples de chantiers réalisés. Ici les travaux d'enlèvement d'embâcles dans l'Arly (photos avant/après) :



Autre exemple de réduction d'un embâcle dans le Glapet à Megève, qui permet de maintenir la stabilité du fond du lit ayant tendance à inciser dans des terrains argileux.



Travaux de lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes

Les travaux de lutte contre la propagation des plantes invasives ont pour but de favoriser la biodiversité, de conserver la ripisylve en bon état et d'assurer une bonne tenue des berges.

Bien que les budgets aient été réorientés vers les travaux de remise en état post crue, quelques opérations de lutte contre la propagation des invasives ont été réalisées.

29 815 € montant des travaux de lutte contre les invasives engagés en 2024 sur le bassin versant

Ici, l'exemple d'un chantier de bâchage de la Renouée du Japon, le long de l'Arrondine à Flumet



Arrachage du massif, retalutage en pente douce puis bâchage de la berge en 2021.



Nov. 2023 : bâche endommagée par la crue sur la partie aval

2024 : reprise par mise en place d'un géotextile et bouturage du pied de la berge pour assurer la tenue de la berge et reconstituer le cordon boisé.

Les travaux de gestion sédimentaire

L'entretien sédimentaire des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques vise à garantir le bon écoulement et à prévenir du risque d'inondation. Le SMBVA intervient dans le cadre de l'intérêt général afin de remettre en état les ouvrages de protection (plage de dépôts, décanteur, ...) et les tronçons de cours d'eau engravés.

Le programme annuel a été réorganisé en priorisant les actions de remise en état post crues. Quelques opérations d'entretien courant ont toutefois été réalisés.

Plusieurs opérations d'entretien courant ont été engagées au cours de l'année 2024 :

Sur le secteur d'Ugine :

- curage des zones d'engravement sur le canal Lallier sur les communes de Marthod et Thénésol,
- Recalibrage de l'Arrondine en amont de la Revue à Flumet suite à un éboulement formant une retenue dans l'Arrondine,
- curage du bac de décantation du Nant Croex à Bavelins – Ugine (octobre 2024).

51 400 € montant des travaux d'entretien courant engagés en 2024 sur le bassin versant

3 ouvrages entretenus

(plage de dépôts, décanteurs, ...)

7 zones d'engravement

ont fait l'objet d'une intervention

Sur le secteur de Megève et Praz sur Arly :

- curage du Nant Varins à Barchamps afin de régaler le surplus d'apports d'une crue torrentielle,
- Curage du Nant Allard,
- Recalibrage de l'espace de régulation du Plaine Joux au gué de l'Altiport à 2 reprises (août puis octobre 2025),
- Recalibrage du Glapet en amont de l'altiport suite à la crue torrentielle du 14/08,
- Centre bourg de Megève : curages des bacs des tennis et du palais des sports sur le ruisseau des Pettoreaux.



Travaux de remise en état post-crues 2023

Travaux de remise en état post crues 2023

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SMBVA assure, au titre de l'intérêt général, les travaux de remise en état des cours d'eau suite aux épisodes de crues. Ces travaux ont pour objectif de restaurer le libre écoulement des eaux.

Fin 2023, 3 crues de fréquence de retour vincennale sur l'Arly à Pallud, cinquantennale du Doron et vicennale de la Chaise, ont touché le bassin versant de l'Arly, les 15, 30 novembre et 11 décembre 2023.

Ces crues ont été morphogènes, elles ont entraîné la mobilité latérale des cours d'eau. La succession des trois crues dans un contexte de saturation des sols ont entraîné des dégâts importants, ainsi que le cumul d'aléas, tels que des glissements de terrains.



Le cumul successif de ces trois épisodes, dans un contexte de saturation des sols et de cumul de précipitations important, a aggravé les dommages (érosions de berges, glissements de terrains, ...).

Le bassin versant largement impacté par le cumul des 3 crues

Au moins 90 sites touchés, sur l'ensemble du bassin versant de l'Arly, par des dégradations de type débordements de cours d'eau ou par des érosions de berges. Ici ne sont recensés que les dommages constatés dans les cours d'eau. Les communes ont également été touché par de nombreux glissements de terrains et inondations liées au ruissèlement.

Des travaux de remise en état post-crues engagés par le SMBVA

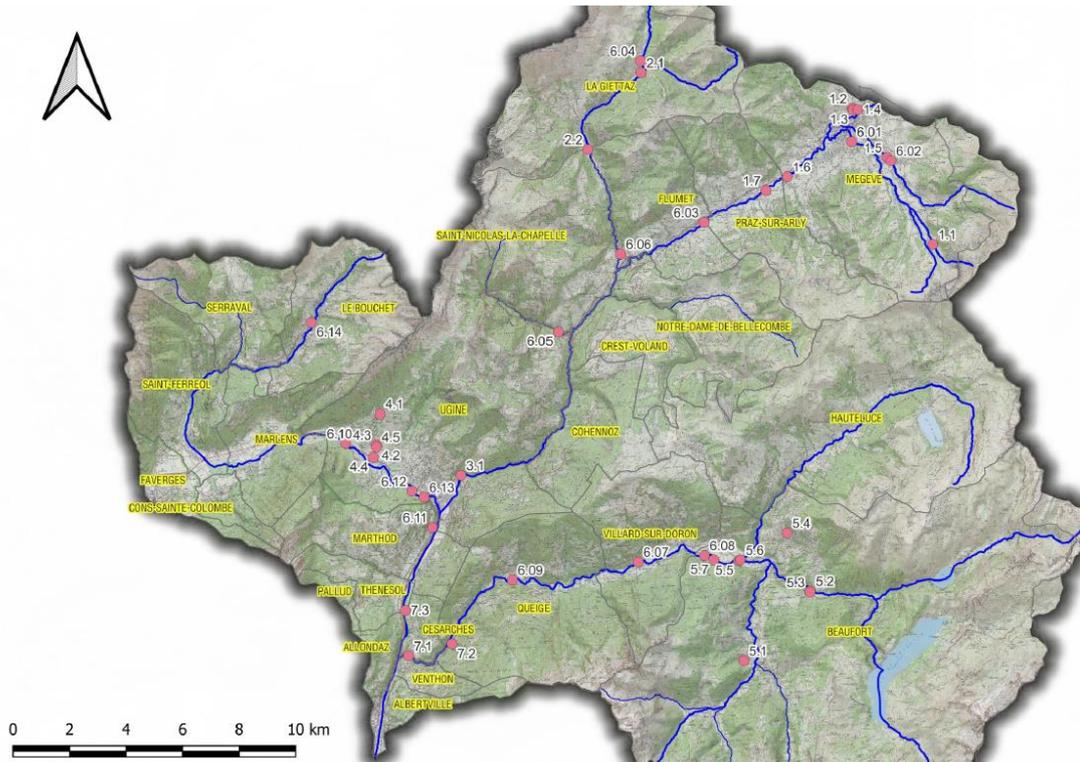
En coordination avec les communes concernées, en charge des travaux d'urgence de protection des personnes et des biens, le SMBVA a pris le relais pour engager les travaux de remise en état post-crues sur l'ensemble du bassin versant.

40 sites ont fait l'objet de travaux sur les 25 communes du bassin versant. Ces travaux sont de plusieurs types :

- Enlèvement des embâcles,
- Travaux de recalibrage et restauration du libre écoulement des eaux,
- Travaux de curage en cours d'eau ou dans les ouvrages de régulation.

Le montant des travaux de remise en état menés par le SMBVA s'élève à 760 045 € TTC.

Compte tenu de l'ampleur de l'évènement, le SMBVA a pu bénéficier du soutien financier de l'Etat via la dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques (DSEC) et du Département de la Savoie via le fonds risques et érosions exceptionnels.



Carte des travaux post crue engagés par le SMBVA

suite aux du 15 et 30 novembre et 12 décembre 2023 sur le bassin versant Arly

Le détail de ces évènements figure dans le rapport d'activité 2023, disponible sur le site www.riviere-arly.com



Le programme d'actions zones humides

Plans d'actions en faveur des zones humides

Dans la continuité du travail engagé dans le cadre du contrat de rivière, plusieurs plans d'actions stratégiques ont mis en place sur le territoire.

2024, marque la poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions stratégique des zones humides sur la commune de Praz-sur-Arly. En parallèle, le plan d'actions stratégique en faveur des zones humides sur la commune de Megève est mis en œuvre pour sa première année.

La mise en œuvre de ces plans d'actions est assuré par ASTERS (Conservatoire des Espaces Naturel de la Haute Savoie), dans le cadre d'une convention pluriannuelle, d'appui au SMBVA.

Récapitulatif des actions été menées en faveur des zones humides sur le bassin versant Arly :





Développement du programme ressources en eau

Déploiement d'une démarche de gestion de la ressource quantitative de la ressource en eau

Le territoire a historiquement développé de nombreuses activités du fait de la disponibilité des ressources en eau, c'est le cas des industries et de l'hydroélectricité. D'autres usages se sont également développés et nécessitent la disponibilité des ressources : agriculture, pastoralisme, enneigement, ...



Bien que l'eau soit encore abondante sur le territoire, il n'est pas pour autant épargné par les épisodes de sécheresses traversés ces dernières années, dans le contexte général de changement climatique.

Ainsi, les élus du territoire ont souhaité mettre en place une démarche volontaire afin d'établir un diagnostic territorial de la ressource en eau et des usages. L'objectif étant de définir la disponibilité actuelle et projeter l'évolution des besoins, tout en prenant en compte les besoins des milieux naturels. L'ensemble des usagers du territoires et gestionnaires locaux seront associés.

Le recrutement du poste de chargé d'études en octobre 2024, a permis d'engager, sur l'année 2025 le travail suivant :





Remerciements

Remerciements

Le SMBVA remercie les collectivités membres du SMBVA, les partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien, les acteurs du territoire, les élus et à l'équipe technique du SMBVA pour leur implication au quotidien.

Collectivités membres du SMBVA :



Partenaires techniques et financiers :



Contact :



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
2, rue de la Mairie
73400 UGINE
contact@riviere-arly.com